Cahier des Clauses Techniques Particulières
Marché public de prestations intellectuelles
Marché à procédure adaptée

Objet de la mission :

MISSION D'APPUI A L'EMERGENCE, A LA MISE EN PLACE ET A LA PROMOTION D'UN RESEAU DE TIERS LIEUX, D'ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET DE COWORKING A L'ECHELLE DU PAYS

Date limite de remise des offres : Le vendredi 28 septembre 2018 à 16 heures

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais Brionnais
7, rue Champs Seigneurs – 71600 PARAY LE MONIAL
Tel : 03 85 25 96 36 – Mail : contact@charolais-brionnais.fr

Interlocuteur sur ce marché : Tania RIZET, Directrice : tania.rizet@charolais-brionnais.fr

1 – Présentation du territoire et du contexte de la mission

1.1 – Présentation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais Brionnais

Le Pays Charolais Brionnais est un territoire situé au nord de Lyon, dans le département de Saône-et-Loire, à l'extrémité sud ouest de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les agglomérations les plus proches sont Lyon, Roanne et Mâcon au sud, et Moulins et le Creusot-Montceau au nord et à l'est.

Le territoire est organisé sous forme d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais (syndicat mixte transformé en 2014 en application de la loi MAPTAM) qui réunit à ce jour 5 communautés de communes (129 communes):

- La communauté de communes Le Grand Charolais
- La communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme
- La communauté de communes de Marcigny
- La communauté de communes de Semur en Brionnais
- La communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais

Le PETR porte les principales missions suivantes :

- Animation et ingénierie de territoire
- Elaboration et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale sur son périmètre (exécutoire depuis janvier 2015) et gestion d'un pôle urbanisme et habitat mutualisé, instructeur des autorisations d'urbanisme pour les communes ne bénéficiant plus du service gratuit de l'Etat, en application de la loi ALUR
- Elaboration en cours d'un dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO « Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin » : Bien inscrit sur la liste indicative des Biens nationaux en mars 2018
- Mise en œuvre d'actions de marketing territorial depuis 2010 : accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises, tourisme, démographie médicale… : démarches d'ambassadeurs de territoire, actions de communication (salons, événementiel, supports de promotion…), promotion touristique, recherche de professionnels de santé…
- Négociation et mise en œuvre de conventions avec l'Europe (LEADER), l'Etat et la Région pour accompagner financièrement des stratégies de développement territorial
- Mise en œuvre d'une convention Pays d'Art et d'Histoire signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication
- Mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé
- Mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education artistique avec la DRAC et l'Education Nationale

- Le lancement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale
- Accompagnement de porteurs de projets privés ou publics dans leurs démarches et recherches de financements

Le budget du PETR est composé des cotisations des communautés de communes et de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, dans le cadre des conventions territoriales et en fonction des projets et actions engagées.

1.2 – Présentation du territoire

Bassin de vie de 90 000 habitants, le Pays Charolais Brionnais est situé à l'extrême sud ouest de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le territoire est assez bien situé géographiquement : 1h30 au nord de Lyon, 1h de Moulins, 2h de Clermont Ferrand, et traversé par un axe routier important : la Route Centre Europe Atlantique (N70, N80). Il se trouve également à proximité de 2 gares TGV situées sur l'axe Paris-Lyon-Marseille, ce qui permet de se rendre à Paris en moins de 2h. Le Pays compte en outre un aéroport à St Yan, dans lequel se trouve notamment l'ENAC. Le Charolais-Brionnais dispose également d'un maillage de gares TER assez équilibré en direction de Lyon au sud et de Moulins, Dijon, Nevers vers le nord.

Malgré ces infrastructures et la proximité relative de grandes agglomérations, les élus du Charolais-Brionnais ressentent cette région comme enclavée et en déficit d'image ; c'est pourquoi le PETR porte une démarche marketing territorial depuis 2010.

Territoire principalement rural, le Charolais Brionnais n'en est pas moins une terre historique et innovante dans le domaine de l'industrie et compte encore les deux plus grosses entreprises industrielles de Saône-et-Loire : APERAM à Gueugnon et Fiat PowerTrain à Bourbon Lancy, ainsi qu'un tissu de PME/PMI dynamique, principalement dans la métallurgie/mécanique, le bois, la céramique ou la logistique.

Berceau de la race charolaise, et premier bassin allaitant de France, le Charolais-Brionnais est encore très marqué par l'activité agricole et compte des infrastructures agricoles importantes, comme le marché au cadran de St Christophe en Brionnais, des groupements de producteurs ou encore l'abattoir Charollais Viande. Toutefois, malgré le potentiel du territoire et la présence de quelques entreprises de transformation dans ce domaine, l'activité agroalimentaire est très peu développée. Cette filière fortement identitaire sur le territoire a façonné des paysages qui permettent au Charolais-Brionnais d'être inscrit sur la liste indicative de la France des biens proposés à l'UNESCO depuis mars 2018.

L'activité tertiaire est en développement depuis une quinzaine d'années, avec notamment le commerce, le tourisme, la santé et les services à la personne. Néanmoins, le taux d'emplois industriels et agricoles est nettement supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale. De plus, le territoire souffre d'un manque d'attractivité pour des salariés ou de nouveaux entrepreneurs , en particulier dans les secteurs d'activité innovants (start up, numérique, nouveaux services, industrie du futur, transition écologique…) .

L'armature urbaine du territoire est originale. Le Charolais Brionnais ne compte en effet pas de grande agglomération mais son organisation s'articule autour d'un maillage de petites villes et de bourgs qui constituent des bassins d'emplois et de services de proximité, bien répartis sur l'ensemble du territoire. Les villes sont Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Bourbon Lancy, Chauffailles, La Clayette, Charolles et Marcigny. L'essentiel de l'offre foncière économique se trouve donc dans ces villes ou dans leurs unités urbaines, même si certaines communes plus rurales disposent d'une offre économique dynamique.

Cette armature urbaine est à la fois une force et une faiblesse pour le Charolais-Brionnais :

- Une force : la présence de plusieurs petites villes et de bourgs permet à la population de trouver à un temps de trajet limité des services et emplois sur l'ensemble du territoire. Le

Charolais-Brionnais peut donc s'envisager comme un espace économique et de vie qui fonctionne comme une agglomération

- Une faiblesse : le territoire ne compte pas de « locomotive » de taille suffisante pour « tirer » l'ensemble du Charolais Brionnais et constituer un pôle d'attractivité à taille critique suffisante, et les villes se trouvent régulièrement en situation de « concurrence » en matière d'offre économique et de services.

La question de la transition numérique est primordiale dans la mise en place de la politique d'accueil du territoire, sur lequel différentes initiatives sont prises localement, mais sans ingénierie globale liée à ce jour au numérique à l'échelle du territoire (en réflexion).

1.3 **– Contexte général économique : démarches en cours**

Entre fin 2016 et le printemps 2017, le PETR a porté l'élaboration d'une stratégie de développement des infrastructures économiques et une démarche d'intelligence territoriale, en partenariat avec la CCI et les communautés de communes, pour avoir à la fois une vision à l'échelle du pays et des propositions plus locales visant à accompagner les communautés de communes dans la définition de leurs propres projets économiques.

Les grandes lignes de la stratégie proposée sont :

- L'offre foncière d'espaces économiques de type zone d'activité est suffisante pour répondre aux besoins de développement des entreprises locales ou à des projets d'implantation mais il faut développer de nouveaux services sur ces espaces : services numériques, pépinières, hôtels d'entreprise, lieux de travail partagé, services aux salariés…
- La reconquête de certaines friches industrielles doit être une priorité
- Il est nécessaire de mieux accompagner le développement endogène et de développer des actions en faveur de l'économie résidentielle
- La transition numérique doit être engagée sur ce territoire

Cette stratégie s'est déclinée de façon plus opérationnelle dans une convention de partenariat économique, conclue entre le PETR, les 5 intercommunalités et la CCI de Saône-et-Loire début 2018.

L'objectif de développer un réseau de tiers lieux et d'espaces de coworking s'inscrit pleinement dans stratégie d'accueil et d'attractivité du Charolais-Brionnais.

C'est pourquoi plusieurs porteurs de projets sont en cours de réflexion (de mise en œuvre pour certains d'entre eux) sur la création d'espaces de type coworking :

- Ces espaces répondent à des attentes nouvelles des entreprises et des salariés : qualité de vie, bien-être au travail, réduction de l'impact écologique des trajets domicile-travail, réduction de l'isolement des travailleurs
- Ils contribuent à l'attractivité du territoire
- Ils facilitent la création d'entreprise en milieu rural
- Ils concourent au développement de l'innovation numérique, un besoin crucial sur ce territoire rural
- Ils contribuent à la revitalisation des centre-bourgs

Les projets identifiés sont à différents niveaux d'avancement : certains en sont encore au stade de l'idée, alors que d'autres sont au stade des travaux de gros œuvre.

2 – MISSION D'APPUI A L'EMERGENCE, A LA MISE EN PLACE ET A LA PROMOTION D'UN RESEAU DE TIERS LIEUX, D'ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET DE COWORKING A L'ECHELLE DU PAYS

L'objectif de la mission consiste à accompagner le **développement du coworking sur le territoire à partir des lieux déjà existants et de projets déjà identifiés** : collectivement (créer une émulation à l'échelle du Pays) et accompagner concrètement le développement de chacun des cinq projets identifiés.

L'idée est bien de développer une dynamique numérique de territoire en s'appuyant sur les nouveaux outils que sont les tiers lieux en permettant les deux notions du coworking : un espace de travail partagé mais aussi un réseau d'actifs encourageant l'échange et la créativité pour des travailleurs indépendants et des salariés en télétravail. L'animation de ces espaces crée un climat de brainstorming très favorable à l'émulation et au partage de nouvelles idées. L'offre que constitue ces espaces a également été identifiée dans les enjeux de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences portée par le Pays depuis fin 2017.

La mission ne vise donc **pas seulement à accompagner la création de projets immobiliers** et de les promouvoir, mais bien de **proposer aussi des solutions facilitant la création d'une communauté d'usagers** : création d'une communauté numérique de territoire, agencements des lieux, ateliers, conférences, expositions, afterworks, lancement de produits, networking, rencontres professionnelles, services numériques, apéros…

L'objectif est également **d'intégrer le réseau de coworkers du territoire à d'autres réseaux,** notamment urbains (Lyon, Paris, Roanne, Creusot-Montceau….), pour renforcer l'attractivité du Charolais-Brionnais mais aussi locaux (industries, producteurs locaux…).

Projets ou idées déjà identifiés sur le territoire qui figurent dans le tableau ci-après :

PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	VOCATIONS IDENTIFIEES ACTUELLEMENT SUR LE LIEU	ETAT D'AVANCEMENT
Création d'un tiers lieu sur l'ancien bâtiment de formation de Manitowok à Baudemont (proche de la gare de la Clayette)	Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais	- Un espace de type coworking - Des bureaux en location - Un lieu de formation - Une vitrine de la démarche TEPCV et Espace info énergie - Un appartement témoin sur la domotique	Projet immobilier déjà bien avancé Marchés de travaux sur « l'enveloppe » du bâtiment en cours de notification. Démarrage des travaux de gros œuvre en septembre 2018 OBJECTIF : ouverture en 2019
Création d'un tiers lieu « La Coop » à Gueugnon	Ville de Gueugnon	- Un espace type coworking - Un espace type fablab - Un centre d'interprétation de l'inox	Création de l'espace décidée Plusieurs acteurs privés dont APERAM impliqués Projet en cours de définition avec un BE Des groupes de travail, comités de pilotages, etc… se sont déjà réunis OBJECTIF ouverture en 2020 Des projets présents avec la Ville et Syntaxe erreur : Fab lab, repair café, living lab…
Création d'un tiers lieu dans les locaux de la CCI à Charolles	CCI de Saône-et-Loire	- Espace de coworking	Locaux déjà disponibles dans un appartement qui jouxte la CCI. Décision de créer l'espace déjà prise OBJECTIF ouverture en 2019
Création d'un tiers lieu à Bourbon Lancy dans des locaux de la communauté de communes à Bourbon-Lancy	CC Entre Arroux Loire et Somme	- Espace de coworking lié ou non à MSAP	Locaux déjà disponibles Projet au stade de l'idée, qqs acteurs déjà engagés dans la réflexion : Industrie Fiat powertrain à Bourbon, réflexion sur création d'une MSAP…
Etudier l'opportunité de créer un tiers lieu dans les anciens locaux de la CC à Molinet (Allier) ou sur un autre site de la CC	CC Le Grand Charolais	- Espace de coworking - A voir si opportunité pépinière, incubateur ou autre	Locaux déjà disponibles Pas de projet précis à ce jour

Le contenu de la mission sera le suivant :

A - Tranche ferme :

1 Analyse du contexte et du potentiel de développement du coworking à l'échelle

- du Pays Charolais-Brionnais
- et pour chacun des projets identifiés dans le tableau ci-avant

- Etat des lieux de la concurrence sur le Pays Charolais-Brionnais et sur les territoires limitrophes : autres espaces de coworking, médiathèques, cyber-cafés, projets de coworking ou tiers lieux ne figurant pas dans la liste précédente…
- Identification des lieux où se déroulent des formations nécessitant des équipements numériques en Charolais-Brionnais (visioconférence, salle e-formation…)
- Identification des acteurs pouvant s'impliquer dans la constitution d'un réseau de coworkers
- Benchmark de réseaux de tiers lieux collaboratifs : contexte territorial, typologies de tiers lieux composant le réseau, modèle économique des différents lieux, fonctionnement du réseau (cadre juridique, charte, …), actions du réseau…
- Estimation du marché potentiel avec notamment le recueil des besoins et demandes d'utilisateurs potentiels, y compris en e-formation
- Analyse du potentiel du territoire au regard des enjeux du travail nomade et des retours d'expérience du programme ERUDICTE, programme européen sur les usages numériques en milieu rural en BFC
- Etat des lieux de chacun des cinq lieux identifiés : analyse SWOT, fiche de présentation de chacun des projets, état d'avancement, difficultés, acteurs locaux en présence…
- Etc…

2 Aide à l'élaboration d'une stratégie générale de développement et de l mise en réseau des coworking ou tiers lieux numériques

A partir de l'analyse réalisée dans la phase précédente, il s'agira de proposer des scénarii de développement de chacun des espaces de coworking et tiers lieux numériques en recherchant les synergies et les complémentarités entre ces différents lieux, pour bâtir une offre attractive et cohérente à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais.
Ces scénarii définiront les facteurs clés de succès du fonctionnement du réseau : fonctionnement, rôle de chaque espace, modèle économique, nombre d'utilisateurs, tarifs…

3 Aide à la modélisation pour chacun des tiers lieus et définition du cadre opérationnel du réseau

A partir de l'analyse et des caractéristiques des locaux de chacun des cinq projets identifiés et en fonction du scénario retenu, le prestataire devra proposer des scénarii de développement de chaque site permettant à chacun de développer sa propre identité au sein du réseau : type d'offre de services y compris développement des usages numériques, modèle économique (estimation du coût des aménagements et équipements du coworking, estimation du résultat (recettes et dépenses) sur 3 années) , amplitude d'ouverture, modes de gestion et d'animation conseillés, services apportés aux entreprises locales, atmosphère à créer….

4 Préconisations méthodologiques pour la création du réseau

Le prestataire devra proposer un cadre méthodologique et opérationnel pour créer le réseau de coworking : modèle économique, calendrier de mise en œuvre, acteurs impliqués dans le réseau, modalités de lancement, optimisation de l'ingénierie présente sur le territoire…

B - Tranche conditionnelle :
Le prestataire proposera en tranche conditionnelle, deux options pour permettre d'expérimenter la gestion et l'animation du réseau et des différents espaces sur 1 an ou 3 ans :

OPTION 1 :
- Une prestation d'animation/gestion **pour chacun des espaces** de coworking avec la mise à disposition de personnel dédié, en fonction du scénario retenu par chacun des maîtres d'ouvrage concerné. Cette prestation devra être chiffrée pour une expérimentation sur 1 année, et sur 3 années
- Une prestation d'animation, gestion et communication du réseau

OPTION 2 :
- Une prestation de formation d'un animateur/gestionnaire pour chacun des cinq sites, si les maîtres d'ouvrage des coworking décident de recruter ou de former un agent en interne

5 Eléments de méthodologie attendus du prestataire

Le prestataire précisera la méthodologie proposée pour le bon déroulement de la mission :
- Expertise sur le terrain, rencontres des partenaires clés des projets et en particulier a minima un entretien avec chaque maître d'ouvrage des lieux déjà identifiés, etc
- Pilotage : Comités techniques, Groupes projets, Comités de pilotage, etc
- Evénements, ateliers de création sur les sites et inter-territoires, questionnaires, affiches, …

Le prestataire détaillera dans son mémoire technique le type et le nombre de déplacements, réunions, entretiens individuels prévus dans l'offre. Le nombre de jours de terrain et en back-office devra être précisé pour chaque phase, y compris pour la tranche conditionnelle.

Compétences souhaitées :

L'équipe devra présenter une pluridisciplinarité permettant de répondre aux besoins de la mission, et donc dans les domaines suivants :
- Création et animation/gestion de tiers lieux et de coworking en milieu rural et en milieu urbain
- Stratégie et développement et territorial, analyse prospective
- Etudes de marché
- Marketing territorial et communication
- Innovation numérique en milieu rural
- Méthodologie innovante en milieu rural
- Etc…

Le mémoire technique devra présenter entres autres le CV détaillé et l'expérience et références de chacun des membres de l'équipe, au minimum dans les domaines suivants : économie, marketing, développement d'espaces de coworking, capacité d'animation et de médiation, développement numérique en milieu rural

Le prestataire devra désigner un chef de projet, interlocuteur unique du maître d'ouvrage, qui devra justifier d'une bonne capacité d'animation et de synthèse, et de solides compétences dans les domaines cités précédemment.

La mission comprendra a minima les éléments suivants :
- Préparation et animation des réunions
- Préparation des supports de présentation sous formes de diaporamas et de rapports, que le maître d'ouvrage qui sera transmis au moins 1 semaine avant chaque réunion
- Rédaction des comptes rendus de réunions, dans un délai maximum de 2 semaines
- Documents d'étapes et documents finaux en version papier et numérique (word et pdf)
- La production de documents de synthèse

- La production de supports de communication, de questionnaires ou tous autres supports pour les étapes qui le nécessiteront, et en fonction de la méthodologie proposée

L'ensemble des droits patrimoniaux (comprenant utilisation, reproduction, représentation, diffusion, modification, adaptation) est cédé par le prestataire pour la totalité de la durée de la protection légale des droits d'auteurs ou de leurs ayants droits. Le prestataire fournira l'ensemble des données (chiffrées, cartographiques, etc…) collectées et utilisées pour conduire la mission.

6 – Calendrier prévisionnel de la tranche ferme : 6 mois maximum à compter de la notification du marché

Le candidat devra respecter un calendrier resserré, pour que les élus et acteurs locaux soient impliqués dans une dynamique de plan d'action rapide et opérationnel. **Le prestataire retenu devra être en capacité de proposer un calendrier adapté à la dynamique des projets les plus avancés**.

Date limite de remise des offres : **Le vendredi 28 septembre 2018 à 16 heures**

Premier comité de pilotage de démarrage de la mission : **première quinzaine de novembre au plus tard**

7 Critères de sélection des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
1) Prix noté sur 35 points. Ce critère sera apprécié en fonction :
- du montant total forfaitaire de la prestation indiqué à l'article 2.1 de l'acte d'engagement
Le candidat devra également fournir, à l'appui de son offre, un chiffrage détaillé de chaque phase de l'étude.

2) Valeur technique notée sur 65 points. Ce critère sera apprécié en fonction d'un mémoire technique démontrant :
- pour chaque phase de l'étude, la méthodologie, les livrables et le dispositif de suivi-animation proposés (20 points)
- la qualité et la pluridisciplinarité de l'équipe au vu des besoins de la mission, ainsi que de la précision apportée quant au rôle dévolu à chaque intervenant, à l'expérience présentée dans le cadre de missions similaires ou équivalentes, l'identification et l'expérience du chef de projet, la capacité à assurer la tranche conditionnelle d'expérimentation de gestion/animation du réseau (30 points)
- la pertinence du calendrier au regard des enjeux de la mission (15 points).

Le PETR se réserve le droit d'auditionner les candidats dont l'offre aura une **note supérieure à 60 points.**
Ces auditions se dérouleront **entre le 15 et le 26 octobre.**